

paraissait désirable, je crois qu'une mesure serait présentée, mais pour le moment je pense qu'il n'y en aura pas.

#### IMPORTATIONS DE BOIS RUSSE EN ANGLETERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. W. JACOBS (Cartier): Les journaux de ce matin publient un câblogramme de la Presse canadienne annonçant que l'honorable M. Runciman, président du Board of Trade anglais, doit faire une déclaration à la Chambre des communes anglaises concernant l'accord conclu entre Timber Distributors Limited et le gouvernement soviétique. La dépêche laisse entendre aussi que le Gouvernement canadien a protesté auprès du gouvernement anglais contre cet accord. Vu que cette déclaration sera faite à la Chambre des communes anglaises cet après-midi, le premier ministre pourrait-il faire une déclaration lui aussi afin que nous puissions discuter la question en même temps?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, après réflexion, je crois que l'honorable député se rendra compte que sa question va un peu trop loin. Ainsi que je l'ai donné à entendre ces jours derniers, la situation est celle-ci: Le Gouvernement canadien, par l'entremise du haut commissaire du Canada, a déposé une protestation contre l'insertion de la clause de baisse dans le contrat intervenu entre l'Union soviétique et Timber Distributors Limited. Le gouvernement ignore encore quel résultat aura cette protestation, de sorte que je ne suis pas en mesure d'en dire plus long pour l'instant.

#### L'ASSURANCE-CHOMAGE

##### MESURE TENDANT À CRÉER UNE COMMISSION DE PLACEMENT ET D'ASSURANCES SOCIALES

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 19 février, sur les articles du bill n° 8, tendant à créer une commission de placement et d'assurances sociales, établissant un service national de placement, une assurance contre le chômage, des secours aux chômeurs et d'autres formes d'assurance et de sécurité sociales et visant les fins qui s'y rattachent.

Sur l'article 27 (dans le texte imprimé), devenu l'article 26 (la commission décide les litiges concernant les droits des personnes et les appels à la cour de l'Echiquier).

Le très hon. M. BENNETT: Avant d'aborder l'examen de cet article, il est peut-être bon que je réponde à certaines questions qui ont été posées ces jours derniers par l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff).

Avec le service de statistiques j'ai vérifié les chiffres et l'on m'informe que le nombre des personnes âgées de plus de dix ans qui sont moyennant salaire employées à la pêche et au piégeage, d'après les chiffres du recensement terminé le 1er juin 1931, est de 47,917; d'autre part, le nombre des personnes âgées de moins de dix ans qui étaient employées à salaire en 1931, étaient de 10,421. Voici l'explication que l'on donne: d'après la forme de la question posée par l'énumérateur le grand nombre de personnes auxquelles l'honorable député a fait allusion indiquaient qu'elles ont une part ou un intérêt dans l'entreprise.

L'hon. M. VENIOT: C'est-à-dire dans l'industrie de la pêche?

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement, et elles n'étaient pas des employés dans le sens dans lequel ce terme est utilisé par le bureau du recensement. Par conséquent, la réponse à la première question c'est que le nombre total de personnes ainsi employées étaient de 47,917 d'après les chiffres fournis au service du recensement le 1er juin 1931, en réponse à la demande faite par les énumérateurs; cependant, de ce total, il n'y en avait que 10,421 qui étaient employés dans le sens que nous attribuons à ce terme.

M. DUFF: Il y a certainement quelque chose qui ne va pas dans la réponse communiquée au premier ministre par le commissaire du recensement ou par le Bureau de statistique. J'ai ici le rapport du département des Pêcheries pour l'année dernière, signé par le ministre suppléant, et j'y relève ce qui suit à la page 7:

Le nombre total de personnes employées dans l'industrie a été de 79,328, dont 65,391 étaient occupées à prendre le poisson et 13,927 employées dans les conserveries et autres établissements pour la préparation du poisson.

Le renseignement fourni par le premier ministre il y a un instant diffère de celui qui lui a été communiqué antérieurement.

Le très hon. M. BENNETT: Non, c'est bien le même.

M. DUFF: Il diffère en un point. Auparavant, le seul renseignement qu'il possédait était que 10,421 personnes faisaient la pêche et le piégeage. Maintenant, il nous dit que le nombre en est de 47,917. Je n'entends faire aucun reproche parce que je sais que ce n'est pas la faute du premier ministre, mais voici ce qui est arrivé, me semble-t-il. On constatera que le chiffre de 10,421 s'appliquait à la pêche et au piégeage. J'ai l'impression que les pêcheurs dont il s'agit ici sont ceux qui, relativement aux pêcheries de l'intérieur, sont communément désignés sous le nom